FINANCES

L'Association des communautés urbaines a écrit à Bercy et au ministère de l'Intérieur pour promouvoir la création d'un véhicule de financement des collectivités. Elle estime de 400 à 600 millions d'euros le montant des économies potentielles.

Les collectivités veulent créer leur propre agence France Trésor

a crise est le moment propice pour échapper à l'emprise des banques. En particulier pour les collectivités locales, qui en dépendent quasi exclusivement. En tout cas, les communautés urbaines étudient la création d'un véhicule commun de financement sur les marchés, qui serait le pendant de l'agence France Trésor pour l'Etat. Elles ont adressé en mars un courrier en ce sens à Bercy et au ministère de l'Intérieur, afin « d'améliorer sensiblement le coût de financement des collectivités locales françaises ». Elles préparent le lancement d'un groupe de travail en juin entre leurs tutelles, des associations de collectivités et des partenaires (Natixis, HSBC et Société Générale et Moodys).

Déjà évoqué, le projet pourrait prendre cette fois une tournure concrète. Alors que le coût du crédit bancaire aux collectivités locales est passé depuis le début de la crise de 2 points de base au-dessus de l'Euribor à plus de 15 points de base, soit de 4.17 % à 4.97 % environ selon Finance Active, le recours au financement sur les marchés devient attractif. D'autant plus s'il s'agit d'opérations groupées pour les plus petites collectivités, qui peuvent avoir du mal à se financer sur leur nom.

Le cercle des émetteurs limité

«Le secteur public local peut espérer gagner 30 points de base, soit de 400 à 600 millions d'euros d'économies par an sur 20 milliards de nouveaux financements grâce à ce nouveau dispositif », estime Olivier Landel, délégué général de l'Association des communautés urbaines de France.

En l'absence de véhicule ad hoc, pour l'heure les collectivités rencontrent de nombreuses difficultés à réaliser des émissions obligataires groupées, les

Les véhicules de financement mutualisé en Europe					
Pays	Pays-Bas	Suède	Danemark	Finlande	Norvège
Nom du véhicule	BNG (1914)	Kommuninvest (1986)	KommuneKredit (1899)	MuniFin (1989)	KBN (1926)
Actionnaires	50 % Etat 50 % collectivités	100 % collectivités	100 % collectivités	59,3 % Apul (*) 40,7 % Caisse de retraites des collectivités	80 % Etat 20 % Caisse de retraites des collectivités
Actif pondéré 2006	90 mds €	11 mds €	12,8 mds €	7 mds €	16 mds €
Part de marché	60 %	>40 %	>80 %	>40 %	>40 %
Fourchette de taux servis	Euribor $-5/+15$	Stibor – 10/– 5	Euribor – 10/0	Euribor $-5/+2$	
(*) Administrations publiques locales. Source : « Pour un véhicule public de financement des collectivités », Christophe Hennequin.					

La Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales

- **Jusqu'en 1966**, la Caisse des Dépôts (CDC) accorde des prêts bonifiés assis sur la collecte d'épargne défiscalisée.

- 1966, création de la CAECL, filiale à 100 % de la CDC. Elle vise à répondre aux besoins de financement croissants des collectivités alors que le financement direct via la CDC connaît deux limites : la collecte d'épargne progresse moins vite que la demande et priorité est donnée aux opérations subventionnées par l'Etat.

Son fonctionnement : la CAECL émet après autorisation de l'Etat, en complément d'émissions groupées et garanties de la CDC. Ces émissions permettaient ensuite d'accorder des prêts aux collectivités.

- Sa dissolution: la part de marché de la CAECL atteint 45 % du financement des collectivités et en 1987 sa trésorerie représente 1,37 milliard d'euros. Ses opposants critiquent alors le prélèvement par l'Etat d'une part de ses bénéfices et les collectivités jugent sa trésorerie injustifiée. En 1987, l'Etat créé le Crédit Local de France qui succède à la CAECL. La CAECL est officiellement dissoute en 2000.

contraignant à limiter le cercle des émetteurs. « L'emprunt groupé repose sur 14 contrats distincts soumis à la signature des présidents des communautés urbaines et 14 présentations individuelles au sein d'un prospectus visé par l'AMF. Les investisseurs sont habitués à des emprunts remboursables in fine, alors que les collectivités ne sont habituées à émettre que sous forme amortissable », explique Yves Millardet.

Cette année, les communautés urbaines, qui vont réaliser une cinquième émission obligataire groupée, veulent émettre un montant plus de deux fois supérieur aux précédentes opérations (au minimum 250 millions d'euros), accessible à une trentaine de collectivités. Un premier pas vers le véhicule de financement mutualisé.

Les banques inquiètes

En 2007, elles ont ouvert leur base d'émetteurs à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Depuis, d'autres se sont montrées intéressées comme la Communauté d'agglomération de Rouen, la ville de Lille, le département de Loire-Atlantique ou encore la région Centre.

Cette initiative a de quoi inquiéter les piliers du crédit bancaire aux collectivités comme Dexia. D'abord, en raison de la concurrence que générera ce véhicule. Une crainte qui s'est concrétisée dans les pays d'Europe du Nord. En Suède par exemple, le Kommuninvest, créé en 1986, pèse 50 % du financement des collectivités et leur a permis d'économiser 200 millions d'euros par an. « A l'origine du projet, nous avons rencontré une très forte opposition des banques et, de fait, le Kommuninvest a conduit à une certaine désintermédiation bancaire, explique Lars Andersson, son fondateur et conseil de projets en Europe. Mais nous n'avons jamais visé un taux de remplacement du crédit de 100 %, cela aurait été contreproductif. »

Reste que le véhicule aura un rôle de « benchmark » sur les futurs crédits bancaires : les banques risquent de voir leur coût du crédit s'aligner sur celui des émissions obligataires, comme cela s'est produit pour les quelques émissions déjà réalisées par les 14 communautés urbaines. Enfin et surtout, la création d'un tel véhicule pourrait soulever une réticence particulière : il reviendrait à faire renaître de ses cendres la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, la CAECL, dont la dissolution a justement permis la naissance du Crédit Local de France, puis de Dexia.

ANNE DRIF